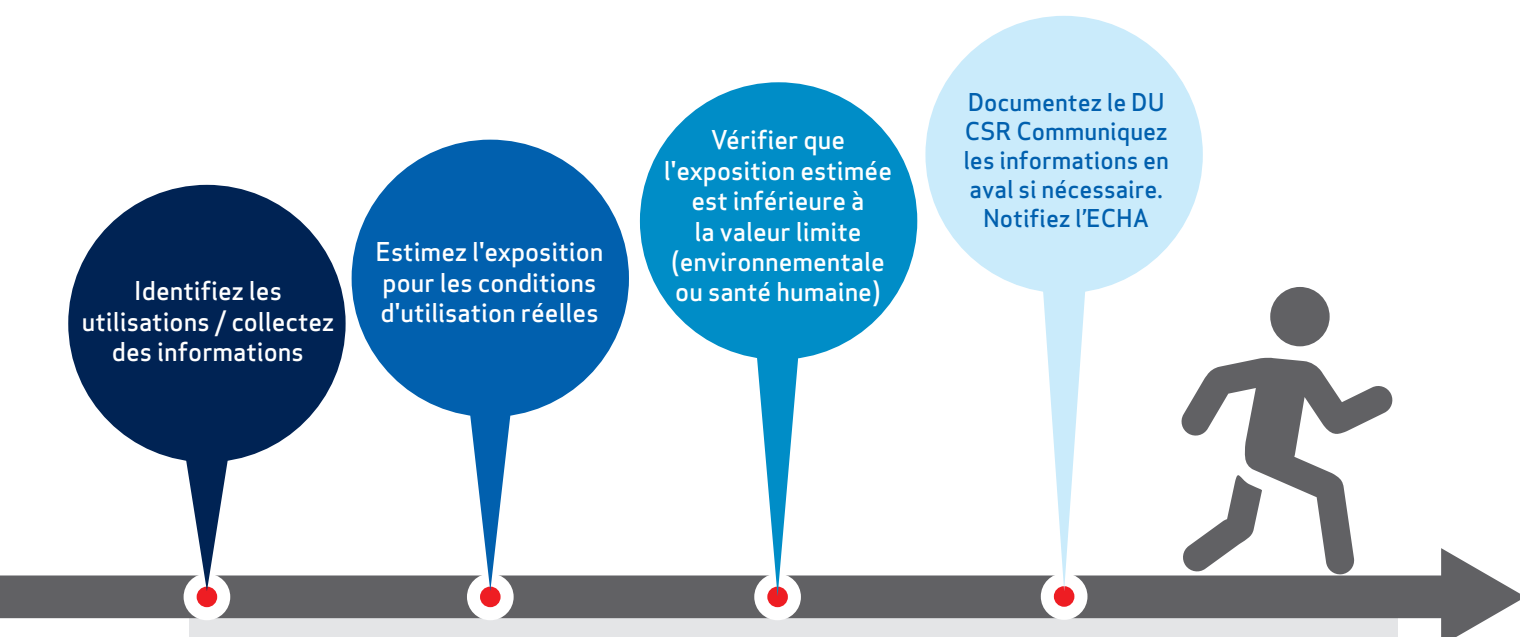


ECHA-19-B-12-FR

Lorsque vous recevez des scénarios d'exposition (ES) annexés à des fiches de données de sécurité (FDS), vous devez vérifier que votre utilisation et vos conditions d'utilisation sont couvertes dans l'ES fourni par votre fournisseur. Dans le cas contraire, l'une des options consiste à élaborer un rapport d'utilisateur en aval sur la sécurité chimique (DU CSR). Ce document décrit les étapes principales.

### Élaboration d'un rapport d'utilisateur en aval sur la sécurité chimique (DU CSR) - Les étapes principales



Un DU CSR sera probablement l'option à privilégier si:

- vous souhaitez garder votre utilisation confidentielle
- l'utilisation est déconseillée par votre fournisseur mais vous considérez que le risque est contrôlé
- vos fournisseurs ne se montrent pas enclins à inclure l'utilisation dans l'ES fourni pour la substance lorsque vous les contactez.

### Quelle en est la signification pour une entreprise qui utilise des produits chimiques?

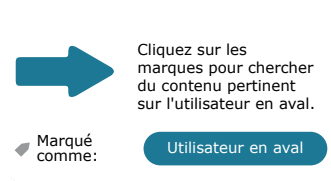
Un DU CSR peut être simple ou complexe, en fonction de la situation. La compétence requise est généralement celle d'un professionnel environnement, hygiène et sécurité (EHS) qui peut vérifier les scénarios d'exposition et réaliser des évaluations des risques exigées par d'autres actes législatifs en matière d'EHS et qui est en mesure de reconnaître les cas où une expertise supplémentaire est nécessaire pour réaliser l'évaluation de la sécurité chimique.

Avant de commencer, vérifiez les points suivants:

- Existe-t-il d'autres possibilités, comme mettre en œuvre les conditions d'utilisation ou remplacer le produit chimique ou l'utilisation par une autre substance/un autre procédé plus sûr(e) ou demander à votre fournisseur de couvrir votre utilisation?
- Des exemptions s'appliquent-elles (par exemple, votre utilisation est-elle inférieure à 1 tonne par an)?
- Votre organisation sectorielle a-t-elle préparé des évaluations sectorielles appropriées?
- Pouvez-vous tirer parti d'évaluations des risques réalisées sur site qui relèvent d'une autre législation en matière d'EHS?

## Où puis-je trouver de plus amples informations... à propos d'un RAPPORT D'UTILISATEUR EN AVAL SUR LA SÉCURITÉ CHIMIQUE (DU CSR)?

- Guide pratique 17 de l'ECHA «Comment élaborer un rapport d'utilisateur en aval sur la sécurité chimique?», disponible à l'adresse suivante:  
[http://echa.europa.eu/documents/10162/13655/pg17\\_du\\_csr\\_final\\_fr.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13655/pg17_du_csr_final_fr.pdf)
- Pour de plus amples informations sur la vérification des scénarios d'exposition, consultez:
  - Le guide interactif sur les fiches de données de sécurité et les scénarios d'exposition, disponible à l'adresse suivante:  
<https://echa.europa.eu/fr/safety-data-sheets-and-exposure-scenarios-guide>
  - Le guide pratique 13 de l'ECHA: «Comment les utilisateurs en aval peuvent-ils gérer les scénarios d'exposition?», disponible à l'adresse suivante:  
[http://echa.europa.eu/documents/10162/13655/du\\_practical\\_guide\\_13\\_fr.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13655/du_practical_guide_13_fr.pdf)



### ...À propos des UTILISATEURS EN AVAL?

- Les pages web contenant des informations destinées spécifiquement aux utilisateurs en aval ont été marquées en conséquence. Cliquez sur la marque pour récupérer la liste des contenus pertinents.